

Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

Commune de Montlaux

Réunion publique n°1

Le 8 janvier 2025



1

LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS

- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- 2. PRÉSENTATION DU PADD
- 3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS



Contexte de l'élaboration du PLU

Urbanisme régi par une **carte communale** approuvée en 2005.

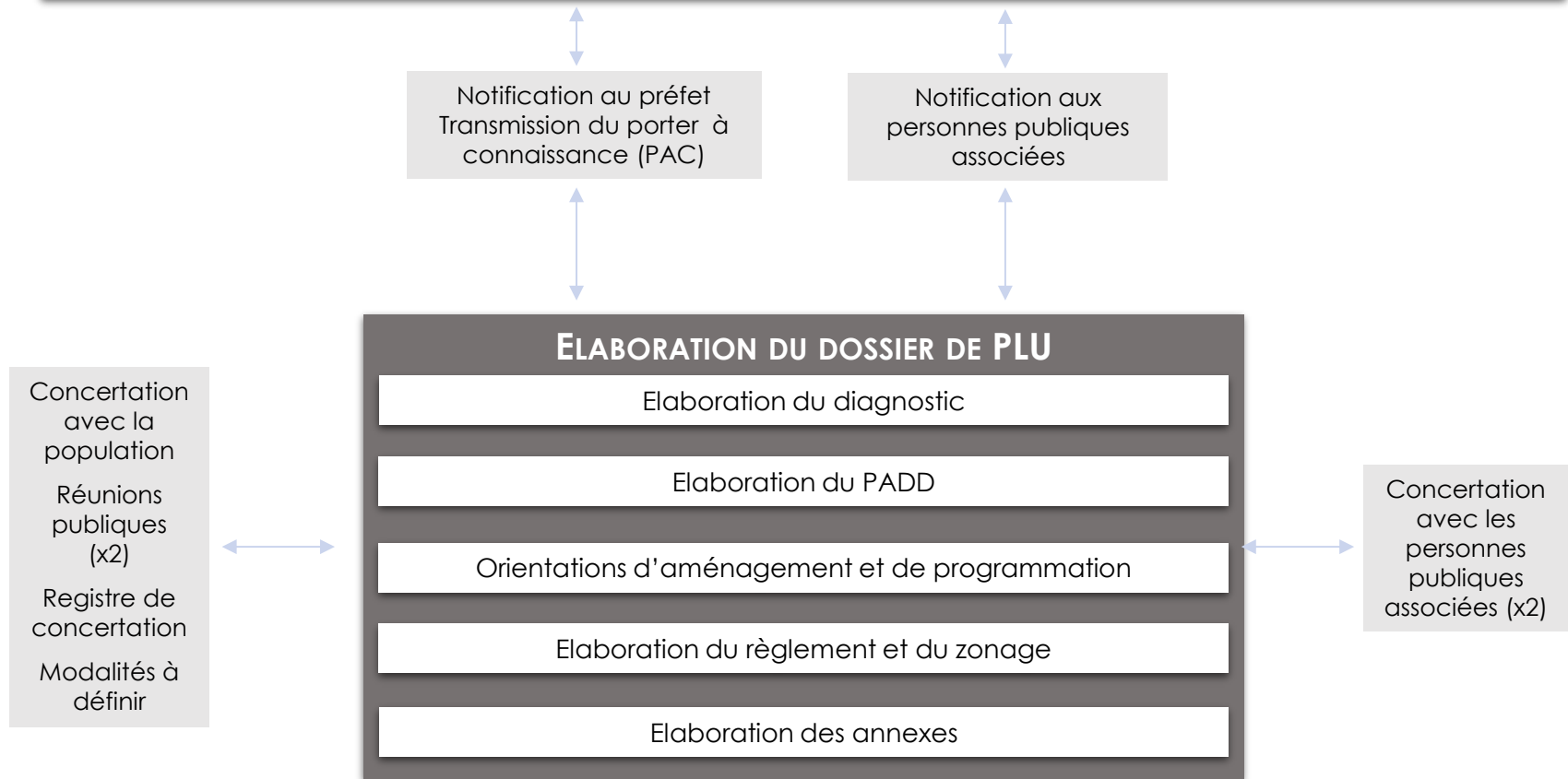
Les objectifs de l'élaboration du PLU :

- Prendre en compte les évolutions réglementaires et législatives récentes (loi ENE, loi ALUR, loi Climat et Résilience, etc.) ;
- Permettre la régularisation de l'habitat léger situé au sein de l'ancien parc résidentiel de loisirs ;
- Permettre le maintien et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire ;
- Préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières et les paysages associés ;
- Assurer la protection des milieux naturels et des paysages associés ;
- Prendre en compte les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;
- Préserver l'architecture qualitative du village et des lieux-dits ;
- Protéger les éléments de patrimoine participant à l'identité de Montlaux ;
- Prendre en compte les risques naturels ;
- Maintenir l'activité économique (agricole, touristique artisanale)



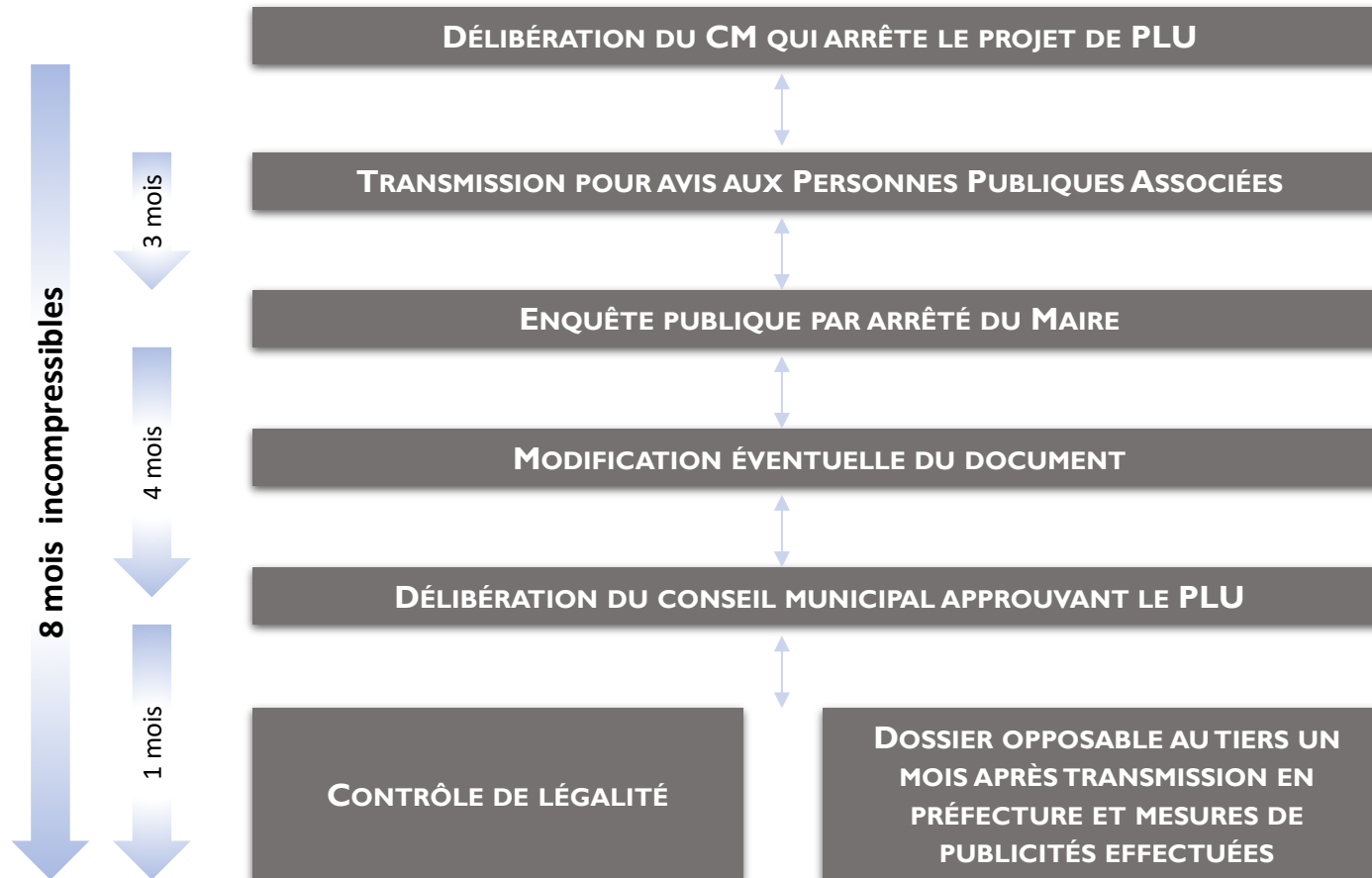
La procédure d'élaboration du PLU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation





La procédure d'élaboration du PLU



Les documents de rang supérieur

	Intitulé	Date
Les dispositions particulières aux zones de montagne	Loi Montagne	9 janvier 1985
Les règles générales du fascicule du SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA	15 octobre 2019
Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eau (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027	21 mars 2022
Les objectifs de protection définis par les SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Durance	En cours d'élaboration
Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le PGRI	Plan de gestion des risques d'inondation (PRGI) du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027	21 mars 2022
Le schéma régional de carrières (SRC)	Le schéma régional de carrières (SRC) de la région PACA	En cours d'élaboration
Le schéma régional de cohérence écologique	Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région PACA	15 octobre 2019
Plan climat-air-énergie territorial	Plan climat-air-énergie territorial (PCET) des Alpes de Haute-Provence	2016



Zoom sur la loi Climat et résilience

- **Loi Climat et résilience** du 22 août 2021 :
 - Fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 ;
 - Impose, à l'échelle nationale un rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la présente loi, qui soit inférieur à la moitié de celle observée sur les 10 années précédant cette date, à l'échelle nationale.

Délais pour les documents de planification et d'urbanisme pour se mettre en compatibilité avec les principes de la loi :

- SRADDET : 22/11/2024
- SCOT : 22/02/2027
- PLU : 22/02/2028

En matière de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

- 2011-2021 : une division par 2 de la consommation d'espace pour la période 2021-2031 (compatibilité avec la loi Climat et Résilience).
- Une **garantie de 1 ha** est assurée aux territoires ayant peu urbanisé pour la période 2021-2031.
- En cas d'extension, nécessité de justifier « que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés ».

2 PRÉSENTATION DU PADD

- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- **2. PRÉSENTATION DU PADD**
- 3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS



Qu'est ce qu'un PADD ?

Il présente le **projet communal** pour la dizaine d'années à venir.

Le PLU nécessite d'être **révisé** lorsqu'une évolution envisagée n'est pas compatible avec le PADD (sauf projet d'utilité publique).

Document **accessible** à tous les citoyens, il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

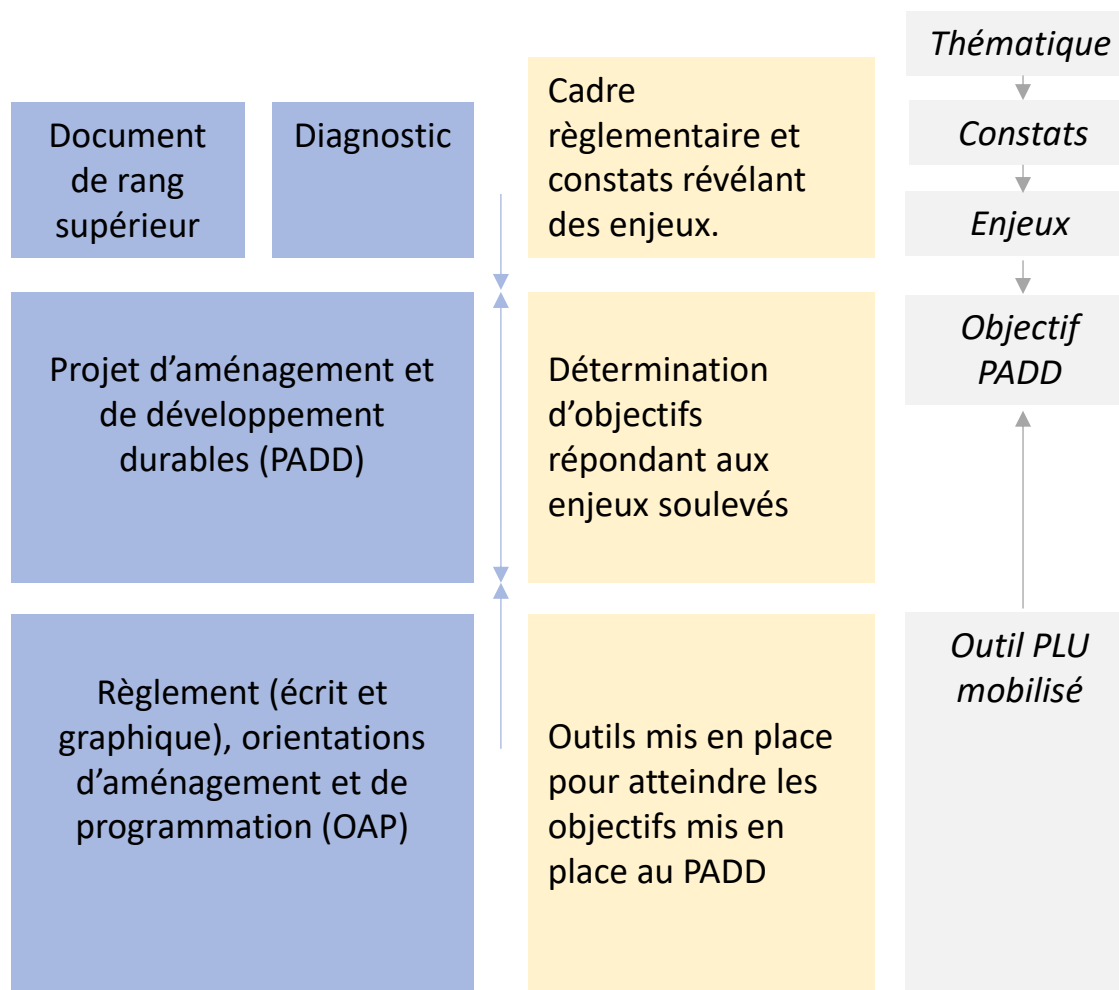
Ces orientations ne sont pas opposables aux autorisations de construire.

Le PADD fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain

Traite une diversité de thématiques :



Le PADD, clé de voute du PLU





Les orientations générales retenues

1. Permettre la pérennisation de la population moularaine ainsi que l'accueil de nouveaux habitants
2. Permettre un développement de l'économie locale adapté aux atouts du territoire
3. Préserver les paysages et le patrimoine moularains
4. Préserver la trame écologique fonctionnelle
5. Préserver le cadre de vie et intégrer les défis du changement climatique



Orientation 1 : Permettre la pérennisation de la population moularaine ainsi que l'accueil de nouveaux habitants

- Permettre la pérennisation de la population moularaine ... par la régularisation des habitations implantées dans l'ancien camping « Au fil de l'eau »
- Créer une nouvelle zone résidentielle au sud de la mairie, permettant à la fois l'accueil d'une nouvelle population et le relogement d'occupants de l'ancien camping « Au fil de l'eau ».

Orientation 2 : Permettre un développement de l'économie locale adapté aux atouts du territoire

- Créer un atelier relais pour la pérennisation d'entreprises installées de façon précaire sur le territoire et l'accueil et le développement de nouvelles entreprises

Orientation 5 : Préserver le cadre de vie et intégrer les défis du changement climatique



Protéger la ressource en eau potable

0 50 100 m

Réalisation : Alpicité 2024.
Sources : BD ORTHO 2021,
Cadastre CRIGE 2023.

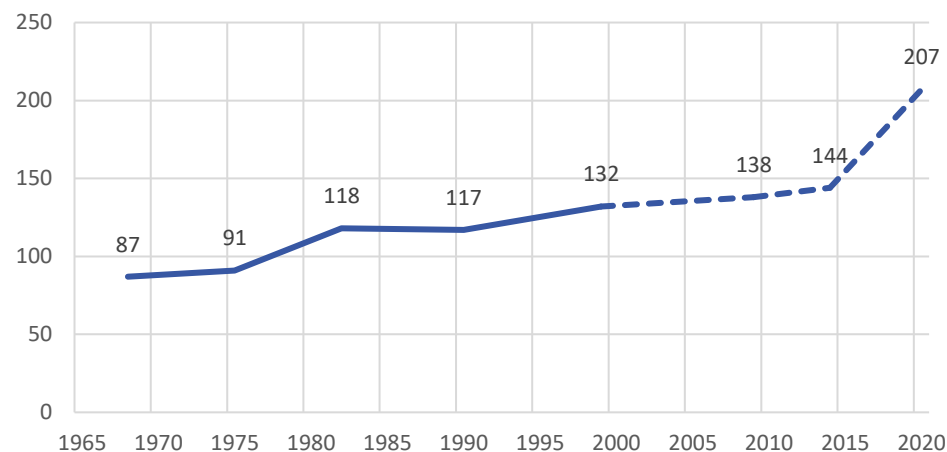
3

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS

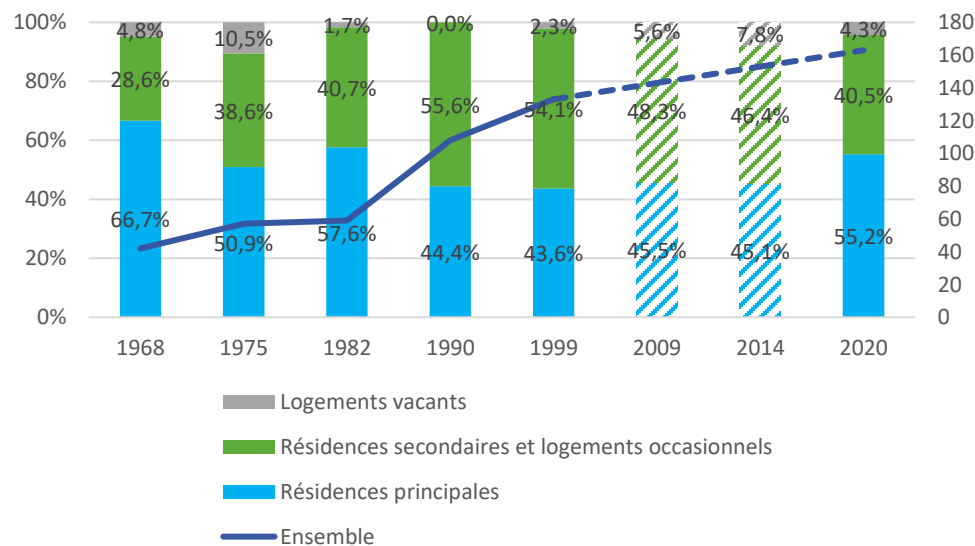
- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- 2. PRÉSENTATION DU PADD
- **3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS**
- 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS

Démographie et habitat : dynamiques

- 213 habitants en 2021.
- Une croissance démographique globalement continue depuis les années 1960, qui s'explique par un solde migratoire positif.
- Un vieillissement de la population observé.
- Une taille des ménages supérieure aux moyennes nationale, départementale et intercommunale.
- La commune de Montlaux compte 163 logements en 2020 (Insee).
- Des prix de l'immobilier similaires à ceux des communes environnantes comme Revest-Saint-Martin, Sigonce ou encore Cruis.
- Un revenu médian inférieur à celui départemental et intercommunal, avec notamment une population précaire installée de façon irrégulière dans l'ancien camping « Au fil de l'eau ».
- Un parc de logement est composé à 55% de résidences principales, 40% de résidences secondaires et logements occasionnels et 4% de logements vacants, presque exclusivement composé de maisons.
- La commune compte 6 logements communaux conventionnés. Cette typologie de logements est facilement attribuée et la demande est soutenue.



Evolution de la population de Montlaux entre 1968 et 2020
Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.



Evolution de la part des logements par catégorie entre 1968 et 2020
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.



Objectif 1 : Permettre la pérennisation de la population moularaine ainsi que l'accueil de nouveaux habitants

Permettre la pérennisation de la population moularaine

- Par la régularisation des habitations implantées dans l'ancien camping « Au fil de l'eau » ;
- En prenant en compte le desserrement de la population ;

Prendre en compte l'attractivité du territoire et permettre l'accueil d'environ 10 -15 habitants supplémentaires

- Créer une nouvelle zone résidentielle au sud de la mairie, permettant à la fois l'accueil d'une nouvelle population et le relogement d'occupants de l'ancien camping « Au fil de l'eau ».

Favoriser une mixité des typologies d'habitat

- Par une mixité des statuts d'occupants (avec notamment la création de logements sociaux ou communaux conventionnés)
- Par une mixité des formes (avec la création d'habitat individuel et collectif, le développement de logements de petite taille...)
- Par la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Par l'autorisation, sans discrimination, de l'habitat léger (sous réserve d'une bonne intégration paysagère)

Limiter l'étalement urbain et développer des formes d'habitat plus compactes

Permettre des évolutions modérées de l'habitat situé en zone agricole ou naturelle par la réalisation d'extensions, d'annexes et de changements de destination ciblés

Penser le développement de l'habitat en adéquation avec le bon fonctionnement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie

4

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS

- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- 2. PRÉSENTATION DU PADD
- 3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- **4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS**
- 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS



Développement économique : dynamiques

- 30 emplois pour 76 actifs ayant en emploi en 2020.
- Aucune zone d'activités et aucun local économique vacant.
- Enjeu de pérennisation d'une brasserie artisanale installée de façon précaire.
- Un secteur agricole très dynamique à Montlaux, avec 10 exploitations agricoles en 2020. Le territoire est tourné vers la polyculture.
- Les espaces agricoles recouvrent 72% du territoire communal.
- Environ 11 ha sont irrigués par un canal d'irrigation géré par l'ASA des Arrosants de Montlaux. Plusieurs bassins d'irrigation utilisés par des agriculteurs isolés.
- Filière bois : une entreprise, un bon potentiel de développement de la filière bois-énergie, à relativiser du fait d'une propriété forestière morcelée et privée.
- La filière touristique présente un potentiel de développement, avec un cadre attractif au pied de la montagne de Lure. Actuellement, la commune compte un parc d'hébergement touristique peu diversifié (3 gîtes et chambres d'hôtes), et un bistrot de pays renommé.
- Des équipements et services publics adaptés à la démographie (présence de services itinérants).



Les équipements - Commune de Montlaux

Équipements

- Cimetière
- Mairie
- Salle polyvalente
- Bistrot de Pays
- Ecole privée

Fond de carte

- Limite communale
- Cours d'eau
- Bâtiment

Réalisation : Alpicité 2024.
Sources : BD ORTHO 2021.



Objectif 2 : Permettre un développement de l'économie locale adapté aux atouts du territoire

Assurer la pérennité et le développement des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire implantées sur le territoire

- Prendre en compte les entreprises du secondaire et du tertiaire déjà présentes sur le territoire et leur permettre les évolutions nécessaires à leur activité
- Créer un atelier relais pour la pérennisation d'entreprises installées de façon précaire sur le territoire, l'accueil ou le développement de nouvelles entreprises

Favoriser le développement et la promotion touristique du territoire

- A travers la valorisation du Vieux Montlaux, village médiéval historique de la commune
- A travers le projet de valorisation de la ferme des Guérins
- En prenant en compte les hébergements touristiques existant sur le territoire
- En permettant la réalisation d'un projet d'hébergement touristique au lieu-dit de La Blondine



Objectif 2 : Permettre un développement de l'économie locale adapté aux atouts du territoire

Prendre en compte le dynamisme des activités agricoles et permettre leur développement

- Limiter la consommation d'espaces à vocation agricole ;
- Prendre en compte les exploitations agricoles déjà présentes sur le territoire et permettre l'installation de nouveaux exploitants ;
- Permettre et encadrer les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;
- Permettre et encadrer les logements considérés « nécessaires aux exploitations agricoles » ;
- Encadrer strictement l'agrivoltaïsme ;
- Favoriser un regroupement des constructions d'une même exploitation agricole lorsque possible ;
- Protéger les espaces agricoles irrigués ;

Prendre en compte le potentiel de la filière « bois énergie » sur le territoire communal

- Prendre en compte l'exploitation forestière présente sur le territoire
- Permettre l'implantation de nouvelles exploitations forestières

5

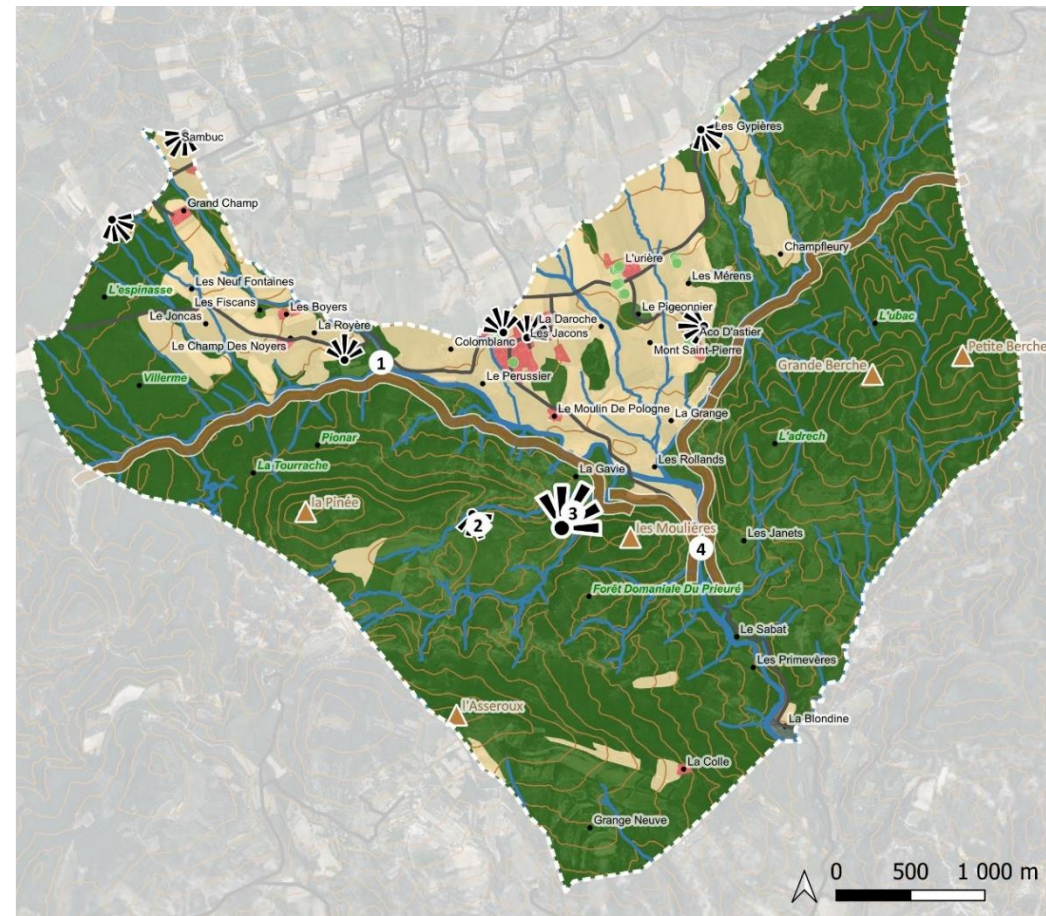
PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS

- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- 2. PRÉSENTATION DU PADD
- 3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- **5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS**
- 6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS



Paysage et patrimoine : enjeux

- Entre Lure et Luberon
- L'activité agricole domine le paysage rural : des grandes prairies et champs de culture, parsemés de grandes fermes. Un ordonnancement de l'espace agricole par des haies arborées, ripisylves, et arbres isolés remarquables.
- Menaces : le déclin de l'activité pastorale → fermeture progressive = un paysage en perte d'identité.
- Typo-morphologie : un noyau villageois entouré d'extensions plus récentes (zones pavillonnaires), quelques hameaux et de nombreux corps de ferme, ainsi qu'un ancien camping et des bâtiments isolés. Apparition récente de l'habitat léger.
- Situés principalement sur les collines et les pentes les plus raides, la forêt constitue une toile de fond diversifiée dominée par le chêne pubescent.
- De nombreux points de vue sensibles, notamment le belvédère du Vieux Montlaux.



Le paysage - Commune de Montlaux

- Echappée visuelle
- Ligne de force (rupture de pente)
- Arbre remarquable
- Site d'importance patrimoniale et paysagère

Fond de carte

- Limite communale
- Cours d'eau
- Espaces agricoles
- Espaces boisés
- Espaces urbanisés
- Courbes de niveau

Réalisation : Alpicité 2024.
Sources : BD ORTHO, BD TOPO



Objectif 3 : Préserver les paysages et le patrimoine moularains

Favoriser le maintien du pastoralisme afin de maintenir l'ouverture des paysages

Préserver le patrimoine végétal

- Par la protection des bocages irréguliers et des bosquets qualitatifs, en lien avec l'activité agricole
- Par la protection des ripisylves qui entourent les cours d'eau

Préserver les points de vue sensibles du territoire

Préserver la silhouette du vieux Montlaux, perché sur son éperon rocheux

Protéger le patrimoine religieux, militaire, vernaculaire et les ouvrages d'art

Prendre en compte les zones de présomption de prescription archéologique

Porter une attention particulière à la préservation de la Combe des Guérins

Encadrer strictement l'agrivoltaïsme et interdire toute centrale photovoltaïque industrielle au sol



Objectif 3 : Préserver les paysages et le patrimoine moularains

Encadrer l'implantation, la volumétrie et l'aspect des constructions, installations et aménagements dans un objectif de préservation du patrimoine architectural ancien et de bonne intégration paysagère des constructions plus récentes

- En préservant l'architecture traditionnelle du noyau ancien des Jacons ainsi que des corps de ferme
- En recherchant une harmonie dans le développement de l'habitat pavillonnaire ;
- En portant une attention particulière à la qualité paysagère de l'ancien camping « Au fil de l'eau ».
- En cadrant l'aspect des constructions légères dans un objectif d'une bonne insertion paysagère
- En favorisant une bonne insertion paysagère des bâtiments à destination d'exploitation agricole, tout en tenant compte des contraintes économiques et fonctionnelles des exploitations agricoles.

Limiter les exhaussements et affouillements des sols

6

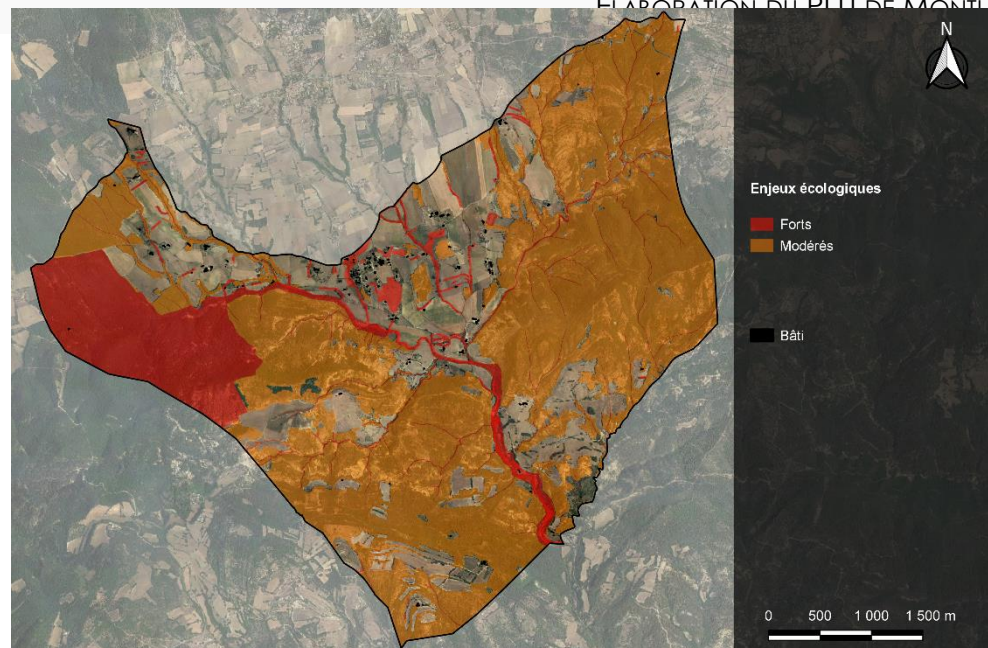
ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS

- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- 2. PRÉSENTATION DU PADD
- 3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- **6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS**
- 7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS



Enjeux écologiques

- Présence d'une grande diversité de milieux, forestiers (boisements de Chêne pubescent, de Pin sylvestre), semi-ouverts avec quelques landes et garrigues, ou ouverts avec les parcelles cultivées et les pelouses steppiques du nord de la commune.
- Une richesse environnementale attestée par des ZNIEFF situées sur les boisements de Jas la Tuilière et le long du Lauzon, et par de nombreuses données d'inventaires écologiques.
- Les enjeux écologiques forts concernent :
 - les pelouses sèches et garrigues méditerranéennes, notamment à proximité des habitations,
 - les linéaires de haies arbustives et arborées qui participent fortement à la fonctionnalité écologique du territoire avec notamment des arbres « têtards » à la valeur écologique forte,
 - les cours d'eau et leurs ripisylves associée, ainsi que les zones humides
 - Les boisements « ZNIEFF ».





Objectif 4 : Préserver la trame écologique fonctionnelle

Limitier la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 1,1 ha environ entre 2025 et 2035.

Protéger les rives naturelles des plans d'eau significatifs

Protéger les cours d'eau (notamment le Lauzon), leur ripisylve et autres zones humides

Préserver les forêts d'intérêt patrimonial (notamment la forêt de Jas la Tuilière)

Maintenir voire reconstituer les éléments de la trame verte et bleue

- Préservier les secteurs de réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
- Préservier les secteurs de corridors et de coupures urbaines identifiés sur le territoire (notamment le long du torrent passant par Blacherelle (Riou de Sisteron) et les ravins du Basque et de Bourianne)
- Maintenir les linéaires arborés et haies bocagères jouant un rôle important dans les fonctionnalités écologiques dans les espaces agricoles du nord de la commune
- Encadrer la réglementation sur l'implantation de clôtures permettant de faciliter la circulation des espèces

Prendre en compte les enjeux liés à la trame noire

Encadrer les plantations végétales sur le territoire en favorisant les essences végétales locales dans l'ensemble des projets

Ne pas favoriser la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes

7

PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS

- 1. LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLU – CONTEXTE ET OBJECTIFS
- 2. PRÉSENTATION DU PADD
- 3. DÉMOGRAPHIE ET HABITAT – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DYNAMIQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS
- 5. PAYSAGE ET PATRIMOINE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- 6. ÉCOLOGIE : ENJEUX ET OBJECTIFS
- **7. CADRE DE VIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENJEUX ET OBJECTIFS**



Cadre de vie, changement climatique

- Risques naturels : inondation, mouvement de terrain, feu de forêt, séisme, retrait-gonflement des argiles, émanation de radon. Absence de PPRN et CIPN.
- Effets du changement climatique à l'échelle des Alpes du Sud : une augmentation des mouvements de terrains, laves torrentielles et incendies de forêt.
- Absence de risques technologiques et de nuisances sonores.
- Une bonne qualité de l'air
- Développement des énergies renouvelables : des potentiels solaire et éolien intéressants à nuancer toutefois au regard des enjeux paysagers.
- Défense incendie : 4 poteaux, situés aux Boyers, à la station de Font Roumieu, aux Jacons et au niveau de l'ancien camping « Au fil de l'eau ».
- Eaux usées : STEP non conforme en cours de réhabilitation.
- AEP : commune couverte par un SDAEP de 2019. Une station de pompage de Font Roumieu, protégée par déclaration d'utilité publique (DUP). La commune a également la possibilité d'utiliser l'alimentation de secours de la SMAEP Durance-Albion.
- Un rendement du réseau de 76,2%.
- Le bassin versant du Lauzon est identifié en tant que zone de répartition des eaux (ZRE).



Objectif 5 : Préserver le cadre de vie et intégrer les défis du changement climatique

Intégrer la prévention du risque incendie, actuellement le mieux étudié sur le territoire communal

- Prendre en compte les aléas de feu de forêt
- Prendre en compte les obligations légales de débroussaillage
- S'assurer de la défendabilité des nouvelles constructions contre le risque incendie en amont de toute autorisation

Prendre en compte les autres risques naturels connus

- Prendre en compte le risque de retrait-gonflement des argiles
- Anticiper et prévenir le risque sismique

Protéger la ressource en eau potable

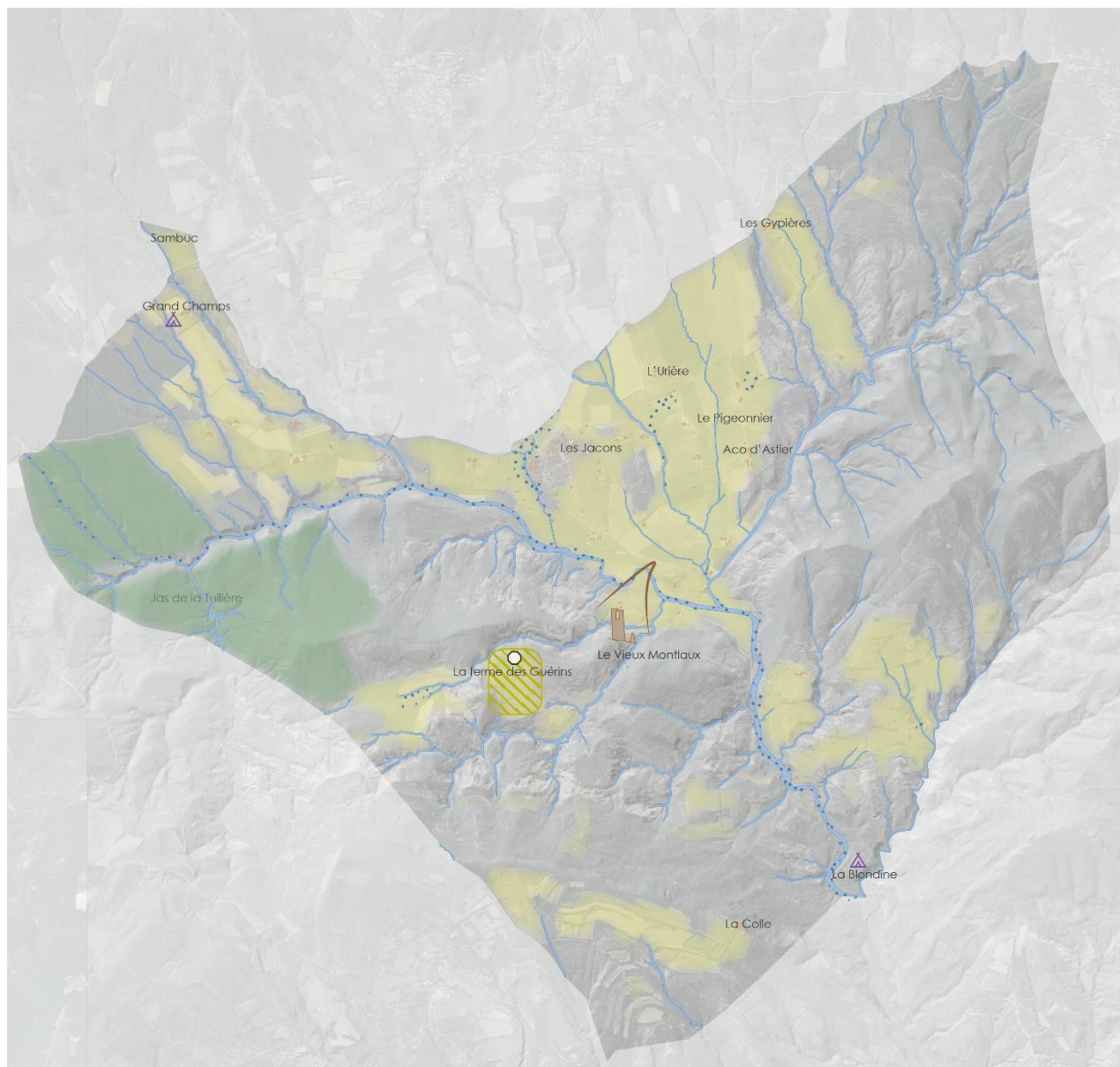
Permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'optimisation des différents réseaux

Maintenir et valoriser la végétation au sein des espaces urbanisés

Favoriser l'installation de dispositifs de production d'énergie solaire en toiture des bâtiments

Limiter la plantation d'espèces végétales ornementales à fort potentiel allergisant

Renforcer l'offre en stationnement vélo



Orientation 2 : Permettre un développement de l'économie locale adapté aux atouts du territoire

Favoriser le développement et la promotion touristique du territoire

 A travers la valorisation du Vieux Montlaux, village médiéval historique de la commune

 A travers le projet de valorisation de la ferme des Guérins

 En permettant la réalisation de deux projets d'hébergement touristique au lieu-dit de La Blondine et de Grand Champs

Prendre en compte le dynamisme des activités agricoles et permettre leur développement

 Limiter la consommation d'espaces à vocation agricole

Orientation 3 : Préserver les paysages moutonnaires

 Préserver la silhouette du vieux Montlaux, perché sur son éperon rocheux

 Porter une attention particulière à la préservation de la Combe des Guérins

Orientation 4 : Préserver la trame écologique fonctionnelle

 Protéger les cours d'eau (notamment le Lauzon), leur ripisylve et autres zones humides

 Préserver les forêts d'intérêt patrimonial (notamment la forêt de Jas la Tuilière)

0 250 500 m

Réalisation : Alpicité 2024,
Sources : BD ORTHO 2021,
Cadaastre CRIGE 2023,



**Merci pour votre
attention**